

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 24 novembre 2015

Point 1

Délibération n°2015-21 portant approbation de l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 24 novembre 2015.

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 24 novembre 2015 selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les modifications suivantes :

Rejet aux motifs suivants :

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration


Paul GIACOBBI

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement


Christian BARTHOD

Personne à contacter :	Maëlen Le Diagon maelenn.lediagon@aires-marines.fr
Date :	09/11/2015
Objet :	Conseil d'administration du 24 novembre 2015 Point n°1 Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la réunion du 8 juillet 2015
3. Etat d'avancement de la préfiguration de l'AFB
4. Désignation du représentant des présidents de conseils de gestion au bureau
5. Approbation du budget rectificatif n°2 2015
6. Approbation du programme de travail 2016 et du budget initial 2016
7. Propositions de la mission d'étude Martinique
8. Mises au point juridiques dans les règlements intérieurs des Conseils de gestion et du Conseil d'administration :
 - Approbation d'un règlement intérieur type pour les conseils de gestion
 - approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
 - approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du sanctuaire Agoa
 - approbation des modifications relatives au fonctionnement et à la composition du conseil de gestion Agoa
 - approbation de la modification du règlement intérieur du CA
9. Approbation des délégations du conseil d'administration au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
10. Questions diverses :
 - Premier bilan du 3^{ème} colloque national sur les aires marines protégées qui s'est tenu du 06 au 08 octobre 2015 à Brest
 - COP 21